

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE97

présenté par

M. Tetart

ARTICLE 2**RAPPORT**

Rédiger ainsi l'aliné 145 :

« L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue un volet important pour la France en termes de transparence, de cohérence des politiques et d'appropriation citoyenne de leurs enjeux. Elle vise à faire progresser le niveau de connaissance et d'appropriation par les citoyens des actions conduites, mais aussi à promouvoir la solidarité. Elle encourage la mobilisation des citoyens en termes d'appui au développement et de lutte contre les inégalités par une meilleure information, une meilleure formation et la participation aux politiques publiques. En effet, la mobilisation de l'opinion publique est nécessaire pour produire de nouvelles dynamiques favorables au développement et permettre aux citoyens de développer leur esprit critique. Pour cela il est essentiel que les citoyens puissent davantage s'informer sur les enjeux du développement ainsi que sur les choix stratégiques et les résultats de l'action publique en faveur du développement. Dans cette perspective, l'éducation au développement et à la solidarité internationale revêt un enjeu éducatif fort, notamment auprès de la jeunesse mais aussi auprès de chaque citoyen car elle s'adresse à tous. Elle vise à changer les représentations, lutter contre les stéréotypes, contribuer à la compréhension des interdépendances à l'échelle mondiale et encourager la réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté. L'éducation au développement et à la solidarité internationale s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants avec le concours des collectivités territoriales, d'intervenants extérieurs qualifiés et d'associations de solidarité internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est réducteur de ne retrouver l'éducation au développement que dans le chapitre dédié à la redevabilité et à la transparence. La transversalité de l'éducation au développement permet aux citoyens de s'informer sur l'ensemble des thématiques relatives aux questions de développement (la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim dans le monde, le commerce équitable, l'éducation pour tous, la citoyenneté etc...)

L'alinéa initial aborde davantage la communication en matière d'actions gouvernementales sur les questions de développement et de solidarité internationale que les réels objectifs de l'éducation au développement tels que définis par les associations de solidarité internationale, les instances européennes, le Ministère de l'Education nationale dans ses circulaires et bulletins officiels mais également par le Ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement.